

Conditions générales applicables aux Smart Portfolios

Dans les présentes conditions, les termes suivants auront les significations suivantes:

«**Smart Portfolio**» désigne le service que nous vous fournissons pour faire des investissements réguliers dans un titre sélectionné.

«**Compte Smart Portfolio**» désigne un compte Smart Portfolio détenu par un client avec nous en relation avec le service Smart Portfolio.

«**Transfert interne**» signifie le transfert d'espèces d'un Compte à un autre Compte, où les deux comptes sont détenus au sein de notre établissement, et par le même titulaire de Compte.

«**Date de transaction**» désigne la date à laquelle nous soumettons les ordres pour investir ou racheter les titres sélectionnés.

«**Changement de produit**» désigne le processus de transfert de vos investissements d'un titre à un autre.

«**Rachat**» signifie le processus de collecte de fonds qui consiste à vendre vos investissements. Le Rachat est généralement accompagné d'une demande de virement bancaire.

«**Frais d'administration**» désigne les frais périodiques que nous facturons sur votre Compte Smart Portfolio en vertu des investissements effectués sur les titres sélectionnés.

Tout autre terme défini dans nos conditions générales aura la même signification dans les présentes conditions applicables aux Smart Portfolios.

Les conditions générales restent d'application sauf indication contraire.

Les services Smart Portfolio ne seront fournis qu'en anglais.

Si nous estimons que vous n'utilisez pas le Compte Smart Portfolio aux fins prévues, nous pouvons vous contacter pour en discuter et nous pouvons, à notre seule appréciation, décider de fermer votre Compte Smart Portfolio.

Les Comptes Smart Portfolios sont conçus pour vous permettre d'acheter régulièrement des parts du titre que vous avez au préalable sélectionné à partir d'une liste prédéfinie de titres. Seul le titre que vous avez sélectionné peut être détenu dans le Compte Smart Portfolio.

Les services de la Banque sont limités à des services d'exécution uniquement; nous vous fournissons des informations générales sur les titres disponibles, mais vous êtes seuls responsables du choix du titre que vous sélectionnez. Chaque type de titre a ses propres caractéristiques et risques associés. Un avertissement sur les risques liés à l'investissement est disponible sur le site Web de la Banque.

Un montant d'investissement minimum est requis pour utiliser le service Smart Portfolio, comme décrit dans le formulaire d'ouverture de Compte Smart Portfolio.

Pour que chaque investissement récurrent dans le titre sélectionné soit effectué, le montant de l'investissement doit respecter le montant minimum indiqué sur notre site Internet. Nous vous informerons de toute modification de ce montant sur notre site Internet.

Vous pouvez approvisionner votre Compte Smart Portfolio par virement bancaire ou, si vous avez un autre Compte auprès de la Banque, par virement interne. Les règles régissant les virements internes sont définies dans les conditions générales.

À la Date de transaction, vos ordres peuvent être regroupés avec les ordres d'autres Clients de la Banque. Nous définissons l'agrégation à notre seule discrétion. Votre droit à des unités de titres sera calculé au prorata, en fonction de la valeur de votre investissement. Vous pouvez donc recevoir des fractions d'unité de titres.

Vous devez vous assurer que le montant que vous souhaitez investir est disponible sur votre Compte Smart Portfolio.

Tous les montants déposés sur le Compte Smart Portfolio dans une devise autre que celle du titre sélectionné seront convertis au taux de change standard avant la Date de transaction.

La Banque effectue les investissements dans le titre sélectionné par le Client, et pour tous les Clients, à la Date de transaction indiquée sur notre site Internet ou aux alentours de cette date.

Le Client n'est pas autorisé à acheter d'autres titres sur le Compte Smart Portfolios, et les fonctions de passation d'ordres seront restreintes. Tout achat de titres non autorisé peut entraîner une liquidation de la position, et les commissions liées au Compte comme que défini sur le site Web de la Banque s'appliqueront pour les achats et les ventes de titres. Si cette vente entraîne une perte financière, vous serez responsable de cette perte.

Un Client peut détenir plusieurs Comptes Smart Portfolio afin d'investir dans plusieurs titres.

La Banque exécute les ordres au nom du Client, conformément à la description du service et aux informations publiées sur notre site Web.

A tout moment, la Banque se réserve le droit de modifier la liste prédéfinie de titres, en retirant ou en ajoutant des titres à ladite liste. Si un titre est retiré du marché ou devient autrement indisponible, nous nous efforcerons, dans le meilleur des cas, de vous proposer des alternatives équivalentes ou de vous permettre de liquider ou de transférer votre position.

Vous êtes responsable de décider si et quand vous devez vendre des titres détenus dans votre Compte Smart Portfolio. Par défaut, le rachat des titres sera effectué à la prochaine Date de transaction ou aux alentours de cette date.

Les demandes urgentes des Clients seront traitées dans les meilleurs délais. Des frais spécifiques peuvent alors s'appliquer.

Tout change en devises sera effectué en utilisant les taux de change en vigueur.

La Banque facture périodiquement des Frais d'administration pour le service Smart Portfolio, comme indiqué sur son site Web. Si vous avez changé de titres pendant l'année, vous pouvez être facturés plusieurs fois au prorata de la durée de détention de chaque instrument. Les frais sont libellés dans la devise de l'instrument détenu à la date de facturation.

Les Frais d'administration peuvent mettre votre Compte Smart Portfolio dans une position débitrice. Nous pouvons, à notre seule discrétion, compenser avec la dette en cours, tout solde disponible sur le Compte Smart Portfolio, même si vous destinez ce solde à un achat de titre. S'il n'y a pas de fonds disponibles sur le Compte Smart Portfolio un mois après l'application des Frais d'administration, la Banque peut vendre vos avoirs afin de couvrir la dette.

Vous pouvez demander un Changement de produit et décider de cesser d'investir dans un titre et d'investir dans un autre. Les Changements de produit sont exécutés à la prochaine Date de transaction ou aux alentours de cette date.

Si vous choisissez de fermer votre Compte Smart Portfolio, la Banque effectuera un Rachat de votre position titre à la prochaine Date de la transaction disponible. Les Frais d'administration facturées par la Banque seront calculées au prorata pour la période durant laquelle vous avez détenus les titres.

La Banque traitera votre demande de clôture du Compte Smart Portfolio après la bonne exécution du Rachat de titres. Des frais de sortie peuvent s'appliquer, comme indiqué sur son site Web.

La Banque se réserve le droit de suspendre le service Smart Portfolio à tout moment. Dans ce cas, le Client en sera informé avec un avis d'un mois, et selon les Méthodes de communications définies dans les conditions générales. Dans ce cas précis, vos investissements seront maintenus, mais aucun autre investissement additionnel dans le titre sélectionné ne sera effectué, même si un montant est toujours disponible sur le Compte Smart Portfolio. Vous pouvez demander un retrait des fonds disponibles sur le Compte Smart Portfolio en contactant la Banque, selon les Méthodes de communications définies dans les conditions générales.